



BULLETIN ZOOSANITAIRE

HERPÈSVIRUS ÉQUIN

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Le Réseau équin du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) souhaite rappeler aux intervenants du secteur l'importance de faire preuve de vigilance et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir et contrôler les infections par l'herpèsvirus équin (HVE). En raison de sa contagiosité et de la gravité de certaines manifestations cliniques associées à sa présence, ce virus représente une menace pour la santé des chevaux partout au Québec, bien que le nombre de cas rencontrés annuellement demeure généralement limité.

DESCRIPTION DE LA MALADIE

Les herpèsvirus équins (HVE) sont des virus très communs dans les populations de chevaux partout dans le monde. Le virus présente différents types, dont les plus importants sont le type 1 (HVE-1) et le type 4 (HVE-4).

La maladie se présente généralement sous la forme respiratoire ou provoque des avortements. La myéloencéphalopathie, forme nerveuse de l'infection à HVE, habituellement de type 1, est plus rare et plus sévère et peut même se révéler fatale. Elle peut se manifester par de la fièvre, une ataxie (incoordination des mouvements) de légère à sévère touchant souvent de façon plus marquée les membres postérieurs, de l'incontinence urinaire et, plus rarement, par d'autres signes nerveux. Des signes respiratoires peuvent également être observés. Les signes cliniques peuvent apparaître de 7 à 12 jours après l'infection. La majorité des chevaux récupèrent après plusieurs semaines, mais des déficits neurologiques de légers à modérés peuvent persister pendant plusieurs mois. Parfois, l'euthanasie des chevaux gravement atteints est nécessaire. Le degré de sévérité de l'infection dépend de divers facteurs, notamment de la présence d'une souche virale très pathogène.

TRANSMISSION

L'herpèsvirus équin est très contagieux. Les chevaux peuvent excréter le virus et ainsi contaminer d'autres chevaux sans nécessairement présenter de signes de la maladie. Un cheval malade reste généralement contagieux d'une à deux semaines (au maximum 21 jours) après la disparition des signes cliniques.

Le virus est transmis principalement par contact direct et par aérosols, mais aussi par l'équipement (auge, bride, brosse, remorque, etc.), les vêtements, les bottes ou les mains contaminés ou encore par les produits d'un avortement (foetus, membranes fœtales, etc.). Il peut survivre jusqu'à sept jours dans l'environnement, mais est sensible aux désinfectants les plus communs.

DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT

Il faut rapidement faire appel à un médecin vétérinaire praticien lorsqu'un cheval présente des signes cliniques compatibles avec une infection à HVE. Le traitement permet d'empêcher la détérioration de la condition du cheval malade, mais n'élimine pas le virus. Il vise à limiter l'inflammation et les complications possibles, notamment celles liées à l'incontinence urinaire.

PRÉVENTION ET CONTRÔLE

La vaccination peut contribuer à diminuer l'excrétion du virus ainsi que la sévérité et la durée des signes cliniques. Elle permet de limiter les répercussions associées à la forme respiratoire de la maladie et aux avortements.

L'adoption de mesures de biosécurité par l'ensemble des intervenants de l'industrie équine contribue à prévenir la maladie et à contenir sa propagation. Ceux-ci devraient notamment :

- isoler les chevaux nouvellement introduits ou malades;
- se laver les mains soigneusement entre les manipulations de chevaux;
- éviter ou restreindre le partage d'équipement entre chevaux;
- nettoyer les bottes et porter des vêtements propres;
- éliminer rapidement et de manière sécuritaire les produits de l'avortement ;
- mettre en place des procédures de nettoyage et de désinfection régulières.

Il est possible de consulter l'information complète à sujet dans le [Guide de biosécurité équine](#) produit par Cheval Québec, en collaboration avec l'Association des vétérinaires équins du Québec.

Il est primordial de faire preuve de vigilance afin de repérer rapidement les chevaux malades, lesquels doivent être isolés et examinés par un médecin vétérinaire praticien.

MESURES PARTICULIÈRES

Lorsque des cas d'infection à HVE de la forme nerveuse sont confirmés dans un établissement, il est nécessaire d'appliquer strictement, dès que possible après l'apparition des premiers signes de la maladie chez un cheval, les mesures supplémentaires suivantes :

- mettre en quarantaine l'établissement en limitant les visites et les déplacements. La quarantaine devrait être maintenue pendant au moins 28 jours après la disparition des signes cliniques (autres que les signes neurologiques qui peuvent perdurer sur une longue période);

- isoler le cheval atteint et prendre la température corporelle de tous les chevaux deux fois par jour;
- redoubler de vigilance et renforcer les mesures de biosécurité en augmentant la fréquence des nettoyages et des désinfections;
- annuler toute participation à des rassemblements.

Même lorsqu'un cheval ne présente pas de signes de maladie, mais qu'il a été en contact direct ou indirect avec un cheval diagnostiqué positif (ayant, par exemple, séjourné dans le même établissement), il est nécessaire de mettre en œuvre les mêmes mesures pendant au moins 14 jours. À l'issue de cette période et suivant la recommandation d'un médecin vétérinaire praticien, l'absence de fièvre et de tout signe clinique (système nerveux, respiration, avortement), associée à des prélèvements nasaux produisant des résultats négatifs à l'HVE, permettrait de stopper l'application de ces mesures particulières. Autrement, celles-ci devront être maintenues pour la durée complète des 28 jours.

CONCLUSION : VIGILANCE, PRÉVENTION ET CONTRÔLE

Les éclosions d'infections à HVE peuvent toucher plusieurs chevaux dans de grands établissements ou lors de rassemblements équin. De tels contextes font ressortir l'importance de la prévention et du contrôle de cette maladie. Tout le secteur équin doit contribuer à protéger la santé des chevaux et de l'industrie en restant vigilant et en prenant les mesures appropriées.

Si vous observez des signes cliniques pouvant être associés à une infection à HVE, consultez votre médecin vétérinaire praticien. Le Réseau équin du MAPAQ rappelle aux médecins vétérinaires praticiens l'importance de signaler toute situation anormale ou susceptible d'affecter la santé du cheptel équin.

POUR PLUS D'INFORMATION

Communiquer avec le MAPAQ au 1 844 ANIMAUX.